

Euronext Notice

CORPORATE EVENT NOTICE >> Résultat de l'Offre

NEUF CEGETEL

Place Paris Date 24/10/2006
N° Avis PAR_20061024_5103_EUR Marché Eurolist by Euronext

Résultat de l'Offre

Suite à l' avis n 2006-2731 du 18 octobre 2006

Le nombre de titres diffusés dans le cadre de l'opération est de 37 026 722 actions hors exercice de l'option de surallocation .

Le prix de l'OPO et du Placement est de 22.08 EUR.

Résultat de l'OPO

Nombre total d'ordres reçus : 56 577

Nombre total d' actions demandées : 13 248 603

Répartition des ordres dans l'OPO :

ORDRES	Nb ordres	Nb actions demandées
Fractions d'ordre A1	56 577	9 626 966
Fractions d'ordre A2	6 773	3 621 637
TOTAL	56 577	13 248 603

Nombre définitif d' actions offertes dans l'OPO :

ORDRES	Tx de service	Nb actions allouées
Fractions d'ordre A1	38.46156%	3 702 672
Fractions d'ordre A2	0	0

Résultat du placement

Le placement institutionnel a été sursouscrit environ 16 fois.

Règlement livraison des titres acquis à l'OPO :

Les opérations de règlement-livraison des négociations du 24 octobre 2006 seront effectuées au moyen du service de livraison par accord bilatéral RELIT+, entre d'une part BNP Paribas (Code Affilié 030) et les adhérents acheteurs, d'autre part entre les adhérents et les intermédiaires collecteurs d'ordres, le 27 octobre 2006. L'ensemble des instructions SLAB RELIT+ devra être introduit dans le système au plus tard le 26 octobre 2006 à 12h00. L'instruction aura comme date de négociation le 24 octobre 2006.

Il est précisé qu'en cas d'annulation de l'opération comme indiqué au paragraphe II ci-dessus, les opérations de R/L des négociations du 24 octobre 2006 seront annulées.

Négociations sous forme de promesses du 25 au 27 octobre 2006

Les établissements garants, la société NEUF CEGETEL et certains de ses actionnaires ont conclu un contrat de garantie qui portera sur l'intégralité des actions nouvelles dans le cadre de l'offre. Ce contrat de garantie pourra être résilié par les établissements garants, notamment en cas de survenance de certains événements qui de l'avis des établissements garants, seraient de nature à rendre impossible le placement des actions offertes.

Ce contrat ne constitue pas une garantie de bonne fin au sens de l'article L225-145 du Code de commerce. Il pourra, en conséquence, être résilié par les établissements garants jusqu'à la date de règlement-livraison incluse des actions nouvelles.

Les actions NEUF CEGETEL seront admises temporairement sur Eurolist by Euronext sous l'intitulé NEUF PROMESSES conformément aux dispositions des articles 6801/1 et suivants des règles de marché Livre I d'Euronext.

Dans le cas où les établissements garants décideraient de résilier le contrat de garantie conformément à ses termes, la société NEUF CEGETEL en informera Euronext Paris SA sans délai et demandera l'annulation de toutes les négociations intervenues sur la ligne «NEUF PROMESSES». Dans ce cas, Euronext Paris SA publiera un avis annonçant que les ordres d'achat ou de souscription transmis dans le cadre de l'OPO, ainsi que l'ensemble des négociations effectuées sur les titres admis sur la ligne «NEUF PROMESSES», seront rétroactivement annulés.

Si la société NEUF CEGETEL venait à informer Euronext Paris SA de la résiliation du contrat de garantie et donc demandait l'annulation de toutes les négociations intervenues sur la ligne « NEUF PROMESSES », il appartiendrait aux intermédiaires de prendre toute disposition vis-à-vis des donneurs d'ordres pour les informer et annuler les négociations dans les délais les plus rapides. La décision de résiliation du contrat de garantie et d'annulation des transactions étant indépendante de la volonté d'Euronext Paris SA, cette dernière décline toute responsabilité sur les éventuelles conséquences financières, comptables ou fiscales d'une telle annulation tant pour les intermédiaires que pour les donneurs d'ordres.

Négociation des actions : les premières négociations des actions nouvelles et anciennes interviendront sur le système NSC à partir du 25 octobre et jusqu'au 27 octobre 2006 inclus sur une seule ligne de cotation «NEUF PROMESSES» sous le code FR0004166072.

- Pré ouverture du marché : **7h15**
- Ouverture : **10h00**
- Cours de référence : **prix de l'OPO, soit 22.08 EUR**
- Seuil de cotation : **en principe fixé à +/- 20 % du cours de référence.**

Si le prix excède les seuils statiques à l'ouverture, le marché est réservé pendant 15 minutes. Le nouveau prix de référence utilisé est le seuil précédemment atteint (seuil haut ou seuil bas). Les intervalles statiques de prix sont alors fixés à +/- 10% du nouveau prix de référence.

Après cotation du premier cours sur la valeur, la cotation s'effectuera selon les règles habituelles du continu en matière de seuils.

Dès le jour de bourse suivant, les règles habituelles du continu, en matière de seuils et de durée de réservation, seront appliquées à la cotation de la valeur.

Groupe de cotation :

les titres NEUF PROMESSES seront cotés en **groupe de cotation 05**.

Il est précisé que les intermédiaires devront faire figurer sur les avis d'opéré relatifs aux transactions réalisées entre le 25 octobre et le 27 octobre 2006 inclus, le libellé « NEUF

PROMESSES». Il appartiendra aux intermédiaires d'informer leurs clients sur la possibilité d'annulation rétroactive de leurs transactions sur la ligne « NEUF PROMESSES ».

A compter du 30 octobre 2006, les actions NEUF CEGETEL seront cotées sous le libellé "NEUF CEGETEL ", code ISIN FR0004166072 (inchangé) et mnémonique NEUF (inchangé)
NOTA - Conformément aux dispositions de l'article 31 de la loi de finances pour 1992, l'impôt de bourse ne sera pas perçu sur les négociations réalisées le jour de l'introduction, et ce jour seulement, soit le 24 octobre 2006. Il appartiendra aux intermédiaires financiers de ne faire figurer sur les avis d'opéré correspondant aux opérations réalisées le 24 octobre 2006 que les frais de courtage à l'exclusion de tout impôt de bourse.

Nombre de titres admis sur le marché

A l'issue des opérations et sous réserve de l'émission du certificat du dépositaire, le nombre d'actions admises sur Eurolist est de 200 235 739.

Admission aux négociations des actions émises par NEUF CEGETEL

Euronext Paris fait connaître que, à partir du 24/10/2006, les actions ci-dessous émises par NEUF CEGETEL seront admises aux négociations sur Eurolist by Euronext.

Principales caractéristiques des titres admis:

Nb Titres à admettre:	200.235.739
Valeur nominale:	0.16 EUR
Prix d'émission:	22.08 EUR
Jouissance:	01/01/2006
Forme des titres:	Bearer or registered
Banques introductrices:	Goldman Sachs International, BNP Paribas, Credit Suisse, JP Morgan
Service financier:	BNPPSS 30
Secteur ICB:	6535 Fixed Line Telecommunications
Compartiment:	Compartiment A

Cotation:

Grpe Cotation:	05	Cotation:	Continuous
Quotité:	1	Devise:	EUR
Unit / %:	Unit	SRD:	No
Garantie R/L:	Yes	Dépositaire local:	EUROCLEAR
Libellé:	NEUF PROMESSES		
ISIN:	FR0004166072	Code Euronext:	FR0004166072
Mnémonique:	NEUF		

CORPORATE EVENT NOTICE >> IPO result

NEUF CEGETEL

Location Paris Date 24/10/2006
Notice PAR_20061024_5103_EUR Market Eurolist by Euronext

Result of the IPO

following notice n 2006- 2731 dated October 18th 2006

Number of shares in the Offer : 37 026 722 (before over allotment option).

Price of the Offer : 22.08 EUR

OPO Result :

Orders : 56 577

Demand of shares in the OPO : 13 248 603 shares

Breakdown of orders :

Orders	Nb of Orders	demanded shares
A1	56 577	9 626 966
A2	6 773	3 621 637
total	56 577	13 248 603

Final number of share in the OPO : 3 702 672

Orders	Allocation ratio	allocated shares
A1	38.46156%	3 702 672
A2	0	0

Placement result

Oversubscription in the institutionnal placement is around 16.

Settlement/delivery of shares acquired under the OPO:

Settlement/delivery of October 24, 2006 trades will be through the delivery service of bilateral agreement RELIT+, between BNP Paribas (code 030) and purchasing members, and between members and intermediaries accepting orders, on October 27, 2006. All SLAB RELIT+ instructions should be entered in the system by 12:00 noon (Paris time) on October 26, 2006. The trading day shown on instructions will be October 24, 2006.

It is specified that in case of cancellation of the transaction as indicated above, the Settlement/Delivery operations of trading of October 24, 2006 will be cancelled.

Special conditions of trading from October 25th to October 27th 2006

The underwriters, the Company and the selling shareholders will enter into an underwriting agreement relating to the offer. This underwriting agreement may be terminated by the underwriters, in particular, upon the occurrence of certain events that, in the judgment of the underwriters, make it impossible to proceed with the placement of offered shares. This contract does not constitute a guarantee within the meaning of the article L.225-145 of the Code of commerce.

The NEUF CEGETEL shares will be admitted temporarily on Eurolist by Euronext under the title "NEUF PROMESSES" in accordance with the provisions of the Euronext Market rules article 6801/1 and following of Rule Book I.

In case the underwriters should decide to terminate the underwriting agreement in accordance with its terms, the Company will inform Euronext Paris thereof without delay and will request the cancellation of all the trading that has taken place on the "NEUF PROMESSES" line. In this case, Euronext Paris will publish a notice announcing that the subscription orders pursuant to the framework of the open price offer as well as all the trading that has taken place on the securities admitted on the "NEUF PROMESSES" line will be cancelled retroactively.

It is specified that the intermediaries must indicate on the transaction notices the title : "NEUF PROMESSES". It is the responsibility of the intermediaries to inform their clients of the possible retroactive cancellation of their transactions on the "NEUF PROMESSES" line. Should the Company inform Euronext Paris of the termination of the underwriting agreement and as a result request the cancellation of the trading that has taken place on the "NEUF PROMESSES", the intermediaries will be required to inform investors of such termination and cancel trades as soon as practicable.

As the decision to terminate the underwriting agreement and to cancel the transactions is not taken by Euronext Paris, the latter shall not be liable for any financial, accounting or fiscal consequences of such a cancellation for either the intermediaries or the investors.

Beginning of trading on NSC as of October 25, 2006

Trading of shares: The first trading of new and existing shares will take place on the NSC system from October 25, 2006 and until October 27, 2006 inclusive on a single quotation line "NEUF PROMESSES" under the code FR0004166072.

Pre-trading	: 7:15 a.m. (Paris time)
Trading opens	: 10:00 a.m. (Paris time)
Reference price	: OPO price, i.e. 22.08 euros
Trading threshold	: +/- 20 % of reference price

If the price is outside the static price range, the market will be reserved during 15 minutes. The new reference price used will be the threshold (up or down) reached previously. The static price range will be set at +/- 10% of this new reference price.

Once an initial share price has been quoted, quotations shall comply with standard continuous rules on thresholds.

The following Euronext trading day, quotations shall comply with standard continuous rules on thresholds.

Trading category :

From October 25th : "NEUF PROMESSES" shares will be listed in **trading category 05**

It is specified that the intermediaries must indicate on the transaction notices relative to the transactions from October 25 to October 27, 2006 inclusive the title : "NEUF PROMESSES". It is the responsibility of the intermediaries to inform their clients of the possible retroactive cancellation of their transactions on the line "NEUF PROMESSES".

From October 30, 2006, the NEUF CEGETEL shares will be quoted under the title "Neuf Cegetel", code ISIN FR0004166072 (unchanged) and mnemonic NEUF (unchanged)

Number of listed shares : 200 235 739

NOTA - According to article 31 of the Loi de finances for 1992, no Stock Exchange tax will be collected on trades conducted on the day of introduction and on this day only, that is on October 24, 2006. The financial intermediaries will have to ensure that only the brokerage, and no Stock Exchange tax, appears on the operation notice corresponding to the operations conducted on October 24th, 2006.

Listing of the shares issued by NEUF CEGETEL

Euronext Paris announces that, from 24/10/2006, the shares described below issued by NEUF CEGETEL will be listed on Eurolist by Euronext.

Main characteristics of the securities to be listed:

Nb of securities to be listed:	200,235,739
Nominal value:	0.16 EUR
Issue price:	22.08 EUR
Dividend due date:	01/01/2006
Form:	Bearer or registered
Listing agents:	Goldman Sachs International, BNP Paribas, Credit Suisse, JP Morgan
Financial service:	BNPPSS 30
ICB sector:	6535 Fixed Line Telecommunications
Compartment:	Compartment A

Quotation:

Trading group:	05	Trading:	Continuous
Lot size:	1	Ccy:	EUR
Unit / %:	Unit	DSO:	No
Guarantee:	Yes	Local depositary:	EUROCLEAR
Liquidity provider:			

Product name:	NEUF PROMESSES		
ISIN:	FR0004166072	Euronext code:	FR0004166072
Symbol:	NEUF	National code:	
